

PROCES VERBAL D'UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/12/2025
à 19 heures 00

Date de la convocation : 03/12/2025

Membres présents : KLOCK François, CHRIST Jean-Luc, GIO Bertrand, KROMMENACKER Roger, MARCHAL Stéphanie, PETRI Marie-Paule, MATT Denis, BAUMANN Claude, SOUTTER Joseph, CHARBY Christiane, SICILIANO Serge, LANG Nicolas, BRICHLER Nicolas.

Membres absents excusés : SPAHN Sandrine, ISS Arnaud,

Membres non excusés : SICILIANO Serge

Secrétaire de séance : SOUTTER Joseph

Points à l'ordre du jour :

- 1- Subventions aux associations locales
- 2- Subventions aux associations extérieures
- 3- Suppression d'un poste d'animateur
- 4- Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures. Après avoir constaté que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer, il invite les conseillers à désigner le secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le conseil municipal arrête le procès-verbal de la séance en date du 09 octobre 2025. Le maire informe l'assemblée que le procès-verbal pourra être consulté sur site de la commune et sera tenu à la disposition du public en mairie.

Communications du maire des décisions prises dans le cadre de ses délégations

- Attribution d'une concession dans le cimetière (tombe simple) au nom de Mme CAMUS Adjo pour un montant de 170 €
- Cession de l'épandeur à sel à la Sté AGRI-URSUS de Mszana Dolna en Pologne au prix de 2.000 €.

N° 2025_10-12-01

Subventions aux associations locales

Mr KLOCK François, maire, soumet au Conseil Municipal des demandes de subventions émanant des associations locales. Elles ont été établies conformément aux dispositions du décret n° 2021-1947 du 31/12/2021 pris en application de l'article 12 de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes républicains.

Le Conseil Municipal, hors de la présence de Mr Soutter Joseph et de Mme Marchal Stéphanie exerçant des fonctions de président(e) au sein d'associations concernées par la présente délibération,
après délibération et vote, décide de verser les montants suivants :

ASSOCIATIONS	Montant de la subvention
Association Bien Bouger à Brouder	250 €
Association APE Les 3 Crayons	250 €
Association des Donneurs de Sang Bénévoles	250 €
Union Sportive Foyer de Brouderdorff	250 €
Société d'Arboriculture de Brouderdorff et environs	250 €
Association Détente et Loisirs	250 €
Association LA SERENATA	250 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	250 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2025_10-12-02

Subventions à diverses associations

Mr KLOCK François, maire, soumet au Conseil Municipal des demandes de subventions émanant de diverses associations. Elles ont été établies conformément aux dispositions du décret n° 2021-1947 du 31/12/2021 pris en application de l'article 12 de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes républicains.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, décide de verser les montants suivants :

ASSOCIATIONS	MONTANT
La Ligue contre le Cancer	50 €
AFM Téléthon	50 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point 3 à l'ordre du jour : ce point a été reporté à une séance ultérieure car l'avis du Comité Social Territorial n'a pas encore été transmis par le Centre de Gestion.

Communications :

Le maire informe le conseil municipal que la cérémonie des Vœux du maire et récompense des maisons fleuries et illuminations de Noël aura lieu le 16 janvier 2026 à 19 h.

La séance est close à 20 h

Nom - prénom	Qualité	Signature
KLOCK François	Maire	
SOUTTER Joseph	Secrétaire de séance	